



Commune de **LAZER**

N°2

AVRIL 2015

Mairie 05300 LAZER
Tel : 04.92.65.06.30
Mail : mairie.lazer@wanadoo.fr
www.mairie-lazer.fr

Lettre Municipale

Editorial

Chers amis,

Parmi les derniers évènements sur la commune, nous en retiendrons un, particulièrement heureux.

En effet, nous nous sommes réunis ce vendredi 17 avril autour de Jean COUDOURET, notre agent de maîtrise municipal, afin de lui remettre un diplôme ainsi qu'une médaille d'argent pour vingt années de service sur la commune de Lazer.

Cette soirée s'est déroulée en toute convivialité et s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Nous espérons vous retrouver nombreux ce week-end de fête votive organisé par le



Comité des fêtes ainsi que le FC Lazer, le Lazer Now et les Chipies du Buëch.

Amicalement,

Patricia MORHET-RICHAUD,
Sénatrice-Maire de LAZER

A G E N D A

24 et 25 avril : Fête Votive de Lazer

Samedi :

9h00 Messe

14h30 Marathon de belote

14h30 Concours de Pétanque (triplette)

21h30 Soirée dansante –entrée libre

Dimanche :

9h30 Promenade autour du lac

(rendez vous sur le parking de la Mairie)

11h30 Apéritif offert à la salle polyvalente

14h30 Concours de pétanque (doublette)

15h30 Démonstration du Lazer Now et des Chipies du Buëch

16h30 Thé dansant

20 juin : Fête de la musique

Marathons de belote : 25/04—09/05—23/05
et 27/06

Rappel : Vacances de printemps :

Accueil de Loisirs du 27 au 30 avril pour les enfants de 4 à 11 ans inscriptions en mairie sur la commune de le Poët.

INFO ECOBUAGE

Depuis le 15 mars et jusqu'au 15 septembre, nous serons en **période orange (forts risques)**.

Une déclaration doit être faite en mairie minimum 5 jours avant.

La **période rouge (très forts risques)** est mise en place par décision du préfet.



”Opération tranquillité vacances

Avant de partir, nous vous conseillons vivement de signaler à la brigade de gendarmerie de Laragne, votre départ en vacances.

Ainsi, pendant vos vacances, elle peut à votre demande effectuer une surveillance au cours de sa patrouille quotidienne.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT 2014				INVESTISSEMENT 2014		
DEPENSES				DEPENSES		
D E P E N S E S	Charges Générales	011	90 284.31 €	Capital emprunt	16	2 233.19 €
	Charges de Personnel	012	97 030.16 €	Etudes	20	5 476.08 €
	Gestion courante	65	96 420.92 €	Equipement	21	10 076.19 €
	Charges Financières	66	927.41 €	Travaux	23	486 251.14 €
	Amortissement	042	15 257.00 €	Amortissement	040	3 372.00 € 659.00 €
	FPIC	014	3 863.00 €			
	TOTAL		303 782.80 €	TOTAL		508 067.60 €
			Déficit		300 492.14 €	

RECETTES				RECETTES		
R E C E T T E S	Produits de service	70	42 985.45 €	Excédent fonctionnement	1068	126 418.22 €
	Impôts et taxes	73	249 025.59 €	Récupération TVA	10222	3317.00 €
	Dotations et participation	74	50 859.65 €	Taxe Aménagement	10226	2 183.19 €
	Produits Gestion courante	75	5 145.72 €	Subvention Conseil Général	131	99 581.27 €
	Produits financiers	76	7.04 €	Subvention Conseil Régional	131	56 680.00 €
	Produits exception.	77	10 752.19 €	Amende police	133	3 324.00 €
	Amortissement	042	3 372.00 €	Amortissement	040	15 257.00 €
TOTAL		362 147.64 €	TOTAL		307 419.68 €	
		Excédent 2013 589 877.87 €				
		Excédent 2014 648 242.71 €				

QUELQUES CHIFFRES SUR L'INVESTISSEMENT 2014

POUR LES DEPENSES : Ont été consacrés (chapitre 23 : 486 251.14 €)

63 078.00 € pour la création d'une piste DFCI

128 000.57 € pour l'aménagement du cimetière

283 674.53 € pour la sécurisation des voies

11 498.04 € pour des travaux divers (abri bus, toboggan, jeux de boules)





www.etpatof.com 42287

Budget EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT Excédent 14	71 022.18 €	86 732.53 € 31 990.65 €
INVESTISSEMENT Excédent 14	19 351.91 €	33 352.00 € 86 414.01 €

BUDGET PREVISIONNEL 2015

	DEPENSES	RECETTES
	105 768.72 €	105 768.72 €
	142 248.01 €	142 248.01 €

Budget CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF 14

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 830.44 €	2 315.57 €

BUDGET PREVISIONNEL 2015

	DEPENSES	RECETTES
	2 485.13 €	2 485.13 €

Budget LOTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 14

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	192 355.06 €	192 355.06 €
INVESTISSEMENT	384 710.12 €	192 355.06 €

BUDGET PREVISIONNEL 2015

	DEPENSES	RECETTES
	409 710.12 €	409 710.12 €
	384 710.12 €	384 710.12 €

Budget CAVEAUX-CIMETIERE

COMPTE ADMINISTRATIF 14

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	26 082.00 €	26 082.00 €
INVESTISSEMENT	26 082.00 €	

BUDGET PREVISIONNEL 2015

	DEPENSES	RECETTES
	52 164.00 €	52 164.00 €
	52 164.00 €	52 164.00 €

Budget PRIMITIF 2015

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	563 137.57 €	563 137.57 €
INVESTISSEMENT	907 096.14 €	907 096.14 €
<u>DONT Travaux prévisionnels :</u>	526 698.00 €	
Voirie communale		
Aménagement cimetière		
Aménagement site Mairie		
Sécurisation des voies		
Travaux divers		
Opération façades		
<u>DONT Equipements prévisionnels</u>	61 400.00 €	
Acquisition Véhicule		
Acquisition lame déneigement		
Acquisition matériel informatique		
Achat panneaux signalisations		
Divers		



COMMUNIQUE DE PRESSE

Prolifération des chenilles processionnaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les recommandations



Marseille, le 03 mars 2015.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'Ordre régional des vétérinaires de la région Paca-Corse informent la population de la région Paca de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.

1. Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

L'ARS Paca recommande au public :

- > D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- > De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- > De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- > D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- > De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- > De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- > prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,
- > changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au dessus de 60°C.

Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Précaution importante chez les enfants en bas âge

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

2. Les risques sanitaires chez l'animal

Les chenilles processionnaires du pin sont **très dangereuses pour l'animal**.

Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid.

La toxine peut alors provoquer **des dégâts irréparables** tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

Pour protéger vos animaux, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse recommande :

- > D'éviter de frotter mais laver à grande eau.
- > Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.
- > Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc.....).



Rappel : Relevé Consommation EAU

A partir du 15 Juillet l'agent technique se rendra chez vous pour relever votre consommation eau.

En cas d'absence, merci de relever vos m3 et de les donner en Mairie avant votre départ.

FERMETURE MAIRIE :
Durant la période du
11 au 22 Mai, le secrétariat
de mairie sera ouvert les
LUNDIS 11 et 18
Ainsi que le JEUDI 21